

Le Sénat s'ajourne à loisir jusqu'à 9h.30 p.m., ou plus tôt à l'appel de la cloche.

Le Sénat reprend sa séance.

8.00 p.m.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (2), intitulé: "Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1957", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

L'honorable sénateur Macdonald, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Farris, que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et—

Étant posée la question sur ladite motion, elle est—  
Résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Macdonald, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Farris, que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur ladite motion, elle est—  
Résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,  
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill.

L'honorable Président informe le Sénat de la réception d'une communication du Secrétaire du Gouverneur général (à l'administration).

L'honorable Président lit alors ladite communication, comme suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL  
OTTAWA

Le 29 novembre 1956.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Patrick Kerwin, Juge-en-chef du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur